

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 48
N° identifiant 2023-0276

Titre Convention de partenariat avec Unis Cité pour les services civiques

Rapporteur(s) M. Kentin PLINGUET
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ. Modalité partenariale préalable à une convention de mise à disposition de volontaire en service unique via l'intermédiation

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Projet de délibération étudié par: | Commission Lien social et éducation |
|------------------------------------|-------------------------------------|

| | |
|------------------|--|
| Service référent | Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative |
|------------------|--|

De longue date, la Ville de Poitiers s'implique dans la mise en œuvre d'une politique favorisant l'insertion socio-économique des personnes les plus en difficulté et en particulier des jeunes.

À ce titre, la ville de Poitiers a décidé d'élargir son offre de « services civiques » avec de nouveaux partenaires associatifs. Les jeunes de la Communauté urbaine peuvent ainsi trouver de nouveaux lieux d'expérimentation sociale, citoyenne et professionnelle.

L'objectif de ce dispositif est de mobiliser la jeunesse au bénéfice de l'intérêt général et de lui permettre l'exercice et l'apprentissage d'une citoyenneté active au cours des missions de six à huit mois.

Dans le but d'optimiser et de diversifier l'offre aux jeunes en service civique, les services de la Ville et de la Communauté urbaine Grand Poitiers et le Centre communal d'action sociale de Poitiers proposent de s'associer à Unis Cité sur la base d'une convention de partenariat pour trois jeunes.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée, ainsi que tout document à intervenir sur le sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante, à l'article 6218 (M14 et M57) du budget Principal.**

| | | | |
|---------------------------|---|--|---------------------|
| POUR | 0 | | La Maire, |
| CONTRE | 0 | | Léonore MONCOND'HUY |
| Abstention | 0 | | Le Secrétaire, |
| Ne prend pas part au vote | 0 | | Théo SAGET |

| | |
|-------------------------|--|
| RESULTAT DU VOTE | |
|-------------------------|--|

| | | | |
|---------------------------------|-----|---------------------------------|--|
| Mise en ligne le | | | |
| Date de réception en préfecture | | Identifiant de télétransmission | |
| Nomenclature Préfecture | 4.4 | Autres catégories de personnels | |